

LE PRESIDENT



Bujumbura, le 26^e / / 2026

130/PAN/...../2026

CALENDRIER DES ACTIVITES DE LA SESSION PARLEMENTAIRE ORDINAIRE DE DECEMBRE 2025, POUR LA PERIODE DU 23 AU 27 FEVRIER 2026

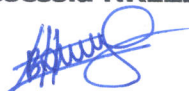
N°	JOUR ET DATE	ACTIVITES PROGRAMMEES
1.	Lundi, le 23/02/2026 ✓ Avant-midi (09h00) ✓ (11h00) ✓ Après-midi (15h00)	☞ Réunion du Bureau ; ☞ Travaux en commissions ; ☞ Réunion du Bureau élargi ; ☞ Travaux en commissions en continu.
2.	Mardi, le 24/02/2026 ✓ Avant-midi (09h00)	☞ Séance plénière : ➤ Analyse et adoption du projet de calendrier des activités de la session parlementaire ordinaire de décembre 2025, pour la période du 23 au 27 février 2026 ; ➤ Saisine au fond de la commission permanente de la bonne gouvernance et de la privatisation pour analyser : 1° le « Rapport de suivi de mise en œuvre des recommandations de la Cour des comptes par l'hôpital de CIBITOKÉ » ; 2° le « Rapport de suivi de mise en œuvre des recommandations de la Cour des comptes par l'hôpital régional de GITEGA » ;



		<p>3° le « Rapport de suivi de mise en œuvre des recommandations de la Cour des comptes par l'hôpital de MURAMVYA » ;</p> <p>4° le « Rapport de suivi de mise en œuvre des recommandations de la Cour des comptes par l'hôpital de RUMONGE » ;</p> <p>5° le « Rapport de suivi de mise en œuvre des recommandations de la Cour des comptes par l'hôpital de district de MUYINGA » ;</p>
	✓ Après-midi (15h00)	☞ Travaux en commissions.
3.	<p>Mercredi, le 25/02/2026</p> <p>✓ Avant-midi (9h00)</p> <p>✓ Après-midi (15h00)</p>	<p>☞ Séance plénière :</p> <p>Analyse et adoption du « Projet de loi portant modification de la loi n°1/08 du 23 avril 2012 portant organisation du secteur semencier végétal » ;</p> <p>☞ Travaux en commissions.</p>
4.	<p>Jeudi, le 26/02/2026</p> <p>✓ Avant-midi (9h00)</p> <p>✓ Après-midi (15h00)</p>	<p>☞ Séance plénière :</p> <p>Analyse et adoption du « Projet de loi portant modification de certaines dispositions de la loi n°1/09 du 14 mars 2022 portant modification de certaines dispositions de la loi n°1/12 du 12 mai 2020 portant Code de la protection sociale au Burundi » ;</p> <p>☞ Travaux en commissions.</p>
5.	<p>Vendredi, le 27/02/2026</p> <p>Avant-midi (10h00)</p>	<p>Clôture solennelle de la session parlementaire ordinaire de décembre 2025.</p>

**LE DEUXIEME VICE-PRESIDENT DE
L'ASSEMBLEE NATIONALE**

Hon. Boussessia NKEZIMANA



LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE NATIONALE

Très Honorable Gelase Daniel NDABIRABE

